



EXTRAIT DU CODE VESTIMENTAIRE

Collège Citoyen

2026 - 2027

- Les **SOULIERS** vendus chez Unimage sont obligatoires. Le Collège exige un avis émis par Unimage pour autoriser une dérogation.
- L'altération du bas de la **JUPE/ROBE** est interdite.
- La **CRAVATE** est obligatoire avec la chemise et la blouse.
- Le **BERMUDA** est permis d'avril à novembre uniquement.
- Les **BAS COLLANTS** sont obligatoires avec la jupe de novembre à avril.
- Le **SARRAU** est obligatoire.

IL EST RECOMMANDÉ POUR UN NOUVEL ÉLÈVE D'ACHETER:

- 3 à 4 hauts (polo, tricot, veste)
- 2 à 3 bas (pantalon, bermuda, jupe)
- Un ensemble d'éducation physique qui comprend au moins un t-shirt au choix, le short, le pantalon ouaté et le kangourou
- Une paire de souliers

Tous les vêtements et souliers du Collège sont produits en version unisexe, à l'exception de la jupe et de la robe.